
*PROGRAMME D'ACTION OCÉANIEN EN FAVEUR DE
L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DES DROITS FONDAMENTAUX
DES FEMMES 2018–2030*

VOLET I

Document établi par la Communauté du Pacifique

Table des matières

Introduction	3
Contexte	4
L'égalité des sexes, un défi pour l'Océanie	4
Égalité des sexes : les engagements régionaux.....	5
Égalité des sexes : priorités nationales	6
Révision de la version révisée de la Plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes	6
Domaines thématiques de la version révisée de la Plate-forme : progression de la mise en œuvre.....	7
Responsabilité de la mise en œuvre.....	7
Progrès dans le domaine prioritaire n° 1 : mécanismes de promotion de la condition féminine.....	7
Progrès dans le domaine prioritaire n° 2 : droits juridiques et fondamentaux.....	9
Progrès dans le domaine prioritaire n° 3 : accès aux services	10
Progrès dans le domaine prioritaire n° 4 : émancipation économique des femmes	11
Égalité des sexes : les défis émergents.....	12
Recommandations issues de l'évaluation.....	13
Références.....	14

Introduction

En 1994, les États et territoires insulaires océaniques (ÉTIO) ont adopté le premier dispositif régional de promotion de l'égalité des sexes : la Plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes. Socle de la contribution de l'Océanie à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995, elle repose sur 13 domaines cruciaux : santé, éducation et formation, émancipation économique, agriculture et pêche, droits juridiques et fondamentaux, participation à la prise de décision, environnement, culture et famille, mécanismes de promotion de la condition féminine, violence, paix et justice, pauvreté et droits des peuples autochtones.

Afin de faire le point sur les succès, les défis et les obstacles, la Plate-forme a fait l'objet d'une révision en 2004. À cette occasion, les 13 domaines cruciaux ont été regroupés en quatre thèmes stratégiques :

- 1) Mécanismes de promotion de la condition féminine
- 2) Droits juridiques et fondamentaux des femmes, élimination des violences faites aux femmes, leadership politique des femmes et accès à la justice y compris
- 3) Accès des femmes aux services, avec une attention particulière portée à la santé et à l'éducation
- 4) Émancipation économique des femmes

En 2013, la douzième Conférence régionale des femmes du Pacifique et la cinquième Conférence des ministres de la Condition féminine ont demandé une évaluation indépendante de la version révisée de la Plate-forme dans le cadre d'un processus visant à définir l'orientation future des efforts océaniques en faveur de la condition féminine et de l'égalité des sexes après 2015, date de fin de cette version révisée.

Le nouveau Programme d'action océanique en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes 2018-2030 tient compte des dispositifs régionaux et internationaux qui existent d'ores et déjà pour défendre l'égalité hommes-femmes, par exemple la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique de 2012 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que des engagements pris par les ÉTIO en la matière. Il s'agit par exemple des politiques nationales en faveur de l'égalité des sexes, du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, de la Déclaration « Samoa, la Voie à suivre », du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur les droits des personnes handicapées.

L'objectif du Programme d'action océanique en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes est d'accélérer la concrétisation des engagements en faveur de l'égalité des sexes à tous les niveaux, afin de parvenir à l'égalité hommes-femmes, mais aussi de défendre et promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des filles dans toute leur diversité.

La présente note se compose de deux parties. La première propose des informations générales sur le niveau d'avancement des engagements régionaux en matière d'égalité des sexes, et plus particulièrement dans les domaines cruciaux mis en lumière par la version révisée de la Plate-forme. La seconde présente le nouveau Programme d'action océanique en faveur de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes 2018-2030, définissant les objectifs stratégiques d'accélération des progrès en faveur de l'égalité hommes-femmes et de concrétisation des engagements nationaux et régionaux, mais aussi d'obtention de résultats tangibles pour les femmes et les hommes d'Océanie.

L'égalité des sexes, un défi pour l'Océanie

Depuis l'adoption de la première Plate-forme en 1994, la vie des femmes et des filles d'Océanie s'est améliorée à de nombreux égards. L'accès à l'éducation et à la santé est beaucoup plus simple. Dans certains pays, les femmes ont moins de mal à obtenir des emplois rémunérés, tandis que des progrès ont également été réalisés au niveau des infrastructures de base, réduisant le fardeau du travail ménager non rémunéré, qui incombe en grande partie ou en totalité aux femmes. Leur implication dans la prise de décision et leur leadership sont de mieux en mieux reconnus et défendus. Pourtant, des défis en matière d'égalité des sexes demeurent en Océanie, comme en témoigne le caractère limité des progrès accomplis au regard de l'objectif n°3 des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Rapport régional de suivi des OMD dans le Pacifique publié en 2013 déplorait ainsi que seuls trois pays membres du Forum étaient en voie d'atteindre cet objectif, c'est-à-dire l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes¹.

Bien souvent, la volonté politique de promouvoir l'égalité des sexes fait défaut, notamment parce que cet enjeu et ses répercussions sur les objectifs de développement durable sont méconnus. Le rapport sur les vingt années de mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, rédigé en 2015, soulignait ainsi que, « dans la plupart des ÉTIO², l'attention, les ressources et les capacités consacrées à l'égalité entre les sexes sont encore insuffisantes pour produire des résultats tangibles³ ». Des problèmes récurrents demeurent : risque de pauvreté, importance des violences faites aux femmes, déficit d'accès aux services de santé reproductive, augmentation des taux de maladies non transmissibles et faiblesse de la participation à la vie politique.

En règle générale, les services publics en charge de la condition féminine et/ou de l'égalité des sexes manquent à la fois de ressources et de personnel. Ils ne sont donc pas en mesure de mener à bien leur mission, notamment celle de travailler avec le gouvernement dans son ensemble pour intégrer les enjeux d'égalité des sexes. En outre, le taux de rotation du personnel est souvent élevé. Même si la collecte de données relatives à l'écart entre hommes et femmes s'améliore, ces données sont rarement analysées et utilisées pour orienter le développement des politiques et programmes.

Défendre l'égalité des sexes est l'affaire de tous : femmes et filles, mais aussi hommes et jeunes garçons. Pourtant, en raison de facteurs historiques, culturels et religieux, les femmes et les filles sont toujours désavantagées sur le plan économique, politique et social. L'impact de ces facteurs interconnectés sur les progrès en matière d'égalité des sexes et de promotion de la condition féminine en Océanie exige un cadre régional ; celui-ci permettra d'accélérer la concrétisation des engagements en faveur de l'égalité afin que les femmes et les filles puissent réaliser leur plein potentiel et accéder aux mêmes débouchés, avec à la clé des résultats positifs pour la société dans son ensemble.

¹ Secrétariat général du Forum. 2013. Rapport régional de suivi des OMD dans le Pacifique (2013). FIP, Suva. 106 pp.

² États et Territoires insulaires océaniques (ÉTIO). Ce terme désigne les 22 membres de la Communauté du Pacifique : Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Guam, Kiribati, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis et Futuna. (L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont également membres du Forum des Îles du Pacifique.)

³ Communauté du Pacifique. 2016. Révision de la Plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes 2005-2015. CPS, Nouméa. 43 pp.

Qu'entendons-nous par « égalité des sexes » ?

Le terme « égalité des sexes » désigne l'égalité des droits, des responsabilités et des chances que l'on soit un homme, une femme, une petite fille ou un petit garçon. Cela ne veut pas dire que les femmes et les hommes deviennent indifférenciés, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendent pas du fait qu'ils soient nés femmes ou hommes. L'égalité des sexes sous-entend une prise en considération des intérêts, des besoins et des priorités des femmes comme des hommes, en tenant compte de la diversité des différents groupes. Elle ne concerne pas seulement les femmes : au contraire, elle devrait susciter l'intérêt et l'engagement de toute la société. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée comme une question de droits fondamentaux, mais aussi comme un prérequis et un indicateur de développement durable axé sur la personne (OSAGI, 2001).

L'égalité des sexes signifie que les femmes et hommes de tous âges, dans toute leur diversité, possèdent les mêmes droits dans tous les aspects de leur vie :

- le droit de vivre en sécurité ;
- le droit au respect ;
- le droit de gagner un revenu ;
- le droit d'exprimer leur point de vue et d'être entendu ;
- le droit de décider de leur identité sexuelle ;
- le droit de choisir combien d'enfants avoir ;
- le droit de choisir leur partenaire ;
- le droit de disposer d'infrastructures et de services sûrs et accessibles, quelles que soient leurs différences ;
- le droit de participer au processus de prise de décision et d'occuper des postes à responsabilités ;
- le droit de choisir eux-mêmes leur avenir.

Égalité des sexes : les engagements régionaux

En 1994, la Plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes a été conçue comme une plate-forme régionale complétant la plate-forme mondiale (le Programme d'action de Beijing). Son objectif était de veiller à ce que cette dernière tienne compte des enjeux propres aux Océaniennes et reflète le contexte dans lequel elles vivent.

En 2004, la révision de la Plate-forme d'action, qui a fait le bilan des succès, défis et obstacles nationaux et régionaux, a débouché sur une version révisée de la Plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes 2005-2015. Dans cette version, les 13 domaines cruciaux de la Plate-forme d'action ont été regroupés en quatre thèmes stratégiques. L'objectif était de donner un nouvel élan au processus en engrangeant des résultats à la fois plus spécifiques et plus concrets. La version révisée de la Plate-forme est également



DECLARATION POUR L'EGALITE HOMMES-FEMMES DANS LE PACIFIQUE

Programmes et politiques gouvernementales sexospécifiques

Renforcement de la représentation des femmes dans la gouvernance et la prise de décision

Émancipation économique des femmes

Éradication des violences faites aux femmes

Amélioration des résultats sanitaires et éducatifs

considérée comme la transition d'une démarche axée sur les femmes dans le développement vers une approche « genre et développement ».

Les progrès réalisés au regard de la version révisée de la Plate-forme ont été mesurés tous les trois ans grâce à des rapports nationaux et des notes techniques présentés lors des Conférences régionales sur la condition féminine et des Conférences des ministres de la Condition féminine. À chacune de ces occasions, de nouvelles recommandations ont été intégrées afin d'adapter la version révisée de la Plate-forme à l'évolution de la situation.

Le point quinquennal sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing a également permis d'analyser les progrès réalisés au niveau national et régional en matière d'égalité des sexes.

En 2012, à l'occasion de la réunion du Forum des Îles du Pacifique, la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique a réaffirmé les engagements des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum dans six domaines clés : éradication de *la violence à l'égard des femmes*, soutien à *la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision*, promotion de *lois, programmes et politiques sexospécifiques*, *émancipation économique*, *amélioration des services de santé reproductive pour les adultes et les jeunes femmes*, et *renforcement des possibilités d'éducation et de formation des filles et des femmes*.

En vue d'honorer l'engagement pris par les dirigeants de la région et de permettre de véritables avancées sur la voie de l'égalité entre les sexes, il est apparu indispensable de consentir des investissements pour assurer le renforcement des capacités ainsi que l'élaboration et le financement de politiques, programmes et mécanismes de mise en œuvre et de responsabilisation.⁴

Égalité des sexes : priorités nationales

La majeure partie des pays sont désormais dotés de services publics chargés de la condition féminine et/ou de l'égalité des sexes, ont élaboré des politiques de promotion de l'égalité hommes-femmes ou sont en train de les finaliser. Par ailleurs, les ÉTIO intègrent de plus en plus cet enjeu aux plans sectoriels et aux plans de développement nationaux. Les politiques nationales en faveur de l'égalité des sexes donnent la priorité aux questions liées à l'intégration transversale du genre, le renforcement des institutions, respect de la CEDEF y compris, l'éradication des violences faites aux femmes, la prise de décision concertée et l'émancipation économique. Certaines de ces politiques intègrent également d'autres enjeux (changement climatique, paix et santé).

Révision de la version révisée de la Plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes

Les consultations menées pendant l'évaluation indépendante de la version révisée de la Plate-forme (demandée, en 2013, par la douzième Conférence régionale des femmes du Pacifique et la cinquième Conférence des ministres de la Condition féminine) ont permis de conclure que, si certains pays océaniques étaient attachés à la version révisée de la Plate-forme et estimaient qu'elle avait un impact au niveau national et régional, ils ne l'utilisaient pas forcément comme un outil au service de l'élaboration des politiques et des programmes. L'évaluation a également conclu que

⁴ Forum des Îles du Pacifique. 2012. Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique - <http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/2012%20Forum%20Communique,%20Rarotonga,%20Cook%20Islands%2028-30%20Aug1.pdf>

c'étaient les organisations de la société civile et les gouvernements des territoires français qui utilisaient le plus la version révisée de la Plate-forme. À la question de savoir si une nouvelle plate-forme régionale pour l'égalité des sexes devait être élaborée pour remplacer la version révisée de la Plate-forme lorsque celle-ci arriverait à son terme, les personnes interrogées se sont unanimement dites favorables. L'évaluation recommandait notamment que le nouvel instrument dispose d'un cadre de suivi doté d'un calendrier raisonnable et d'un ensemble d'objectifs et d'indicateurs afin de présenter les rapports dans les meilleurs délais et d'assurer un suivi régulier des progrès réalisés dans la région.

Le rapport d'évaluation précisait également qu'à l'avenir, les ambitions régionales en matière d'égalité des sexes devraient être cohérentes avec la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique. Il ajoutait que la nouvelle plate-forme devait, avant tout, s'appuyer sur les critères définis par le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique. Adopté par les dirigeants des pays membres du Forum des Îles du Pacifique en 2014, celui-ci place les pays au centre du dispositif, les partenaires de développement apportant leur soutien⁵.

Domaines thématiques de la version révisée de la Plate-forme : progression de la mise en œuvre

Responsabilité de la mise en œuvre

La version révisée de la Plate-forme et ses processus associés portent sur la mise en œuvre au niveau régional et national. La majeure partie des recommandations de la version révisée de la Plate-forme et des Conférences régionales sont destinées à mobiliser les pouvoirs publics. Les organisations régionales jouent un rôle de soutien à l'action publique sur les recommandations. La Communauté du Pacifique (CPS) et le Forum des Îles du Pacifique (FIP) sont les principaux organes régionaux chargés de soutenir les ÉTIO dans la mise en œuvre des recommandations des conférences et des conférences des ministres de la Condition féminine. Comme le montre la synthèse ci-dessous, les ÉTIO ont beaucoup progressé sur la problématique de l'égalité des sexes dans les domaines thématiques définis par la version révisée de la Plate-forme.

Progrès dans le domaine prioritaire n° 1 : mécanismes de promotion de la condition féminine

La version révisée de la Plate-forme identifie six aspects des mécanismes nationaux efficaces de promotion de la condition féminine :

- 1) Existence d'un dispositif national de promotion de la condition féminine, c'est-à-dire un ministère, un service ou un bureau en charge de la condition féminine et/ou de l'égalité des sexes.
- 2) Intégration de la perspective de genre aux politiques et plans mis en œuvre par les autres ministères.
- 3) Production et exploitation de statistiques sexospécifiques.
- 4) Capacités techniques pour l'intégration du genre.
- 5) Processus de suivi et de rapport sur les progrès réalisés en faveur de l'égalité des sexes.

⁵ Communauté du Pacifique. 2016. Révision de la Plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes 2005-2015. CPS, Nouméa. 43 pp.

6) Partenariats avec les organisations de la société civile.

❖ *État des lieux des capacités nationales d'intégration du genre dans les programmes et services*

Depuis 2009, la CPS a mené ou soutenu une série d'états des lieux des capacités nationales d'intégration du genre dans 15 ÉTIO. Selon leurs conclusions, malgré les engagements politiques en faveur de l'égalité des sexes, cette problématique n'est pas toujours intégrée aux politiques et programmes nationaux et sectoriels. Un petit nombre d'initiatives ciblent spécifiquement les femmes dans certains secteurs, mais ce sont généralement des activités *ad hoc*. Bien souvent, l'intégration du genre n'est pas considérée comme un sujet transversal auquel tous les secteurs doivent contribuer, mais plutôt comme une question relevant avant tout du ministère en charge de la condition féminine. Dans la plupart des cas, cette situation est le fruit d'une absence de connaissance ou de compréhension des questions d'inégalité hommes-femmes et d'un déficit de capacités techniques pour les intégrer.

❖ *Élaboration et évaluation des politiques de défense de la condition féminine et des plans d'action*

Des progrès considérables ont été réalisés par les ÉTIO en matière de conception et d'évaluation des politiques de défense de la condition féminine et des plans d'action. L'ensemble des politiques ont évolué, passant d'une démarche axée sur les femmes dans le développement à une approche « genre et développement », avec des objectifs spécifiques de lutte contre les causes de l'inégalité hommes-femmes. La majorité des politiques ont également fait du développement de la capacité des pouvoirs publics à intégrer la notion de genre un objectif clé. La révision de ces politiques permet d'adapter le mandat des services publics de promotion de la condition féminine afin que ces derniers endossent un rôle de coordination et de conseil stratégique. Il s'agit là d'une évolution majeure pour ces organismes, qui ont besoin de l'appui du gouvernement, des organisations de la société civile et des partenaires du développement pour cette phase de transition nécessitant des capacités différentes, des ressources adéquates et un positionnement stratégique au sein du gouvernement.

Les ministères/services publics en charge de la condition féminine manquent toujours de personnel. La plupart reçoivent moins que la quote-part recommandée du budget national (1%) et disposent de moins de ressources que les autres services et ministères.

❖ *Collecte des données et statistiques sexospécifiques*

La collecte de données s'est améliorée et les capacités sont renforcées afin de produire et utiliser des statistiques sexospécifiques pour concevoir des politiques et suivre les progrès enregistrés. Certains pays ont commencé de produire des statistiques ventilées par sexe et des statistiques sexospécifiques, mais les procédures ne pas encore systématisées. Parmi les obstacles qui s'y opposent, citons l'absence de formation des fonctionnaires aux questions d'égalité des sexes, à la fois en début de carrière et tout au long de celle-ci, et l'absence de systèmes exigeant une responsabilité collective, au sein du gouvernement, pour l'établissement de rapports sur les objectifs d'égalité des sexes dans tous les secteurs. Cette situation engendre des difficultés en matière de suivi et d'établissement de rapports sur les progrès réalisés, mais aussi pour l'établissement de rapports gouvernementaux sur le respect des engagements régionaux et internationaux. La capacité de la société civile à militer pour une plus grande responsabilité publique dans les progrès en faveur de l'égalité des sexes ainsi que l'intégration systématique de ces questions à tous les aspects de l'action gouvernementale (par le biais d'une responsabilité collective et d'une plus grande appropriation) doivent également être renforcées.

❖ **Renforcement des capacités techniques**

Depuis 2013, l'Université du Pacifique Sud (USP) propose un diplôme d'études supérieures en études sur le genre, composé de deux cours d'une durée individuelle d'un semestre. Les étudiants sont principalement des fonctionnaires des Fidji, de Kiribati, du Samoa, des Îles Salomon et de Tuvalu. En raison d'une très forte demande, le diplôme compte plus de candidats que de places disponibles.

Plusieurs initiatives ont été prises au niveau national et régional et dans différents secteurs pour renforcer la capacité des fonctionnaires à intégrer les questions de genre. Il s'agit par exemple de sessions de sensibilisation à l'inégalité hommes-femmes, d'analyse du genre, de statistiques sexospécifiques et de conception de budget alloué à ces questions, organisées par la CPS, le FIP, ONU Femmes et la Banque asiatique de développement (BASD). Ces cinq dernières années, les deux grandes initiatives sectorielles de prise en compte systématique de l'égalité des sexes sont la formation régionale sur le genre en macroéconomie organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Boîte à outils océanienne sur le genre et le changement climatique destinée aux praticiens du changement climatique et développée grâce à un partenariat entre l'Agence allemande de coopération technique (GIZ), la CPS, le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), la CPS, le PNUD et ONU Femmes.

Progrès dans le domaine prioritaire n° 2 : droits juridiques et fondamentaux

De nombreux pays ont fait évoluer leur législation pour respecter le CEDEF et il existe des exemples encourageants de gouvernements qui agissent contre les dispositions discriminatoires identifiées par les états des lieux. En outre, le droit coutumier et les tribunaux traditionnels (dominés par les hommes) sont peu à peu remis en cause, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Vanuatu, mais ce sont des défis beaucoup plus difficiles à relever.

Exception faite des territoires français, l'Océanie est la région du monde qui affiche le plus petit pourcentage de femmes élues au sein des parlements nationaux. La Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna continuent, de leur côté, de bénéficier de la loi française sur la parité de 2000. D'autres ÉTIO envisagent d'adopter des mesures temporaires spéciales pour octroyer des sièges aux femmes, mais seuls le Samoa (10%) et la Région autonome de Bougainville (8%) en Papouasie-Nouvelle-Guinée y sont parvenus au niveau national. En 2013, Vanuatu a imposé un quota de 30% de femmes au sein des autorités municipales.

Les violences faites aux femmes sont une forme grave d'inégalité hommes-femmes et de violation des droits fondamentaux des femmes. Des études de prévalence utilisant la méthodologie de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont été menées dans 11 ÉTIO. Selon leurs conclusions, la prévalence des violences faites aux femmes est plus élevée en Océanie que dans la plupart des pays du monde où cette méthodologie a été appliquée. Ce constat a déclenché un mouvement d'action dans la région ; des lois et politiques de lutte contre ces violences ont été mises en place, même si des lacunes sont encore à déplorer en matière d'application du droit.

Les débats portant sur la version révisée de la Plate-forme lors de la Conférence régionale des femmes du Pacifique se sont traduits par une série de recommandations visant à apporter une réponse plurisectorielle des gouvernements, de la société civile et des bailleurs de fonds aux violences faites aux femmes :

- des services médicaux et de santé mentale de qualité pour les rescapées ;
- des logements temporaires sûrs pour les rescapées et leurs enfants ;
- une formation du personnel judiciaire afin d'améliorer l'accès des femmes à la justice et la possibilité de poursuites ;

- une formation des communautés et des jeunes pour prévenir les violences faites aux femmes ;
- l'implication des hommes et des jeunes garçons dans les activités de prévention ;
- des campagnes médiatiques destinées à faire évoluer les mentalités ;
- la prise en compte des besoins des groupes vulnérables, par exemple les femmes handicapées, séropositives ou vivant dans des régions rurales ou reculées, ainsi que la communauté lesbienne, bisexuelle, gay et transgenre.

De nombreux ÉTIO ont fait des progrès dans ces domaines, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir⁶ en matière de respect de la loi de façon générale, mais aussi de soutien aux victimes de violence, notamment dans les îles périphériques et les régions reculées.

Progrès dans le domaine prioritaire n° 3 : accès aux services

L'accès des femmes aux services de santé et d'éducation fait partie des domaines thématiques spécifiques de la version révisée de la Plate-forme.

❖ **Santé**

La version révisée de la Plate-forme préconisait des améliorations en matière de services de santé pour les femmes, notamment :

- des politiques et plans nationaux d'intégration de la dimension genre au secteur de la santé ;
- des soins médicaux et de santé reproductive accessibles et abordables ;
- la formation du grand public aux questions de santé ;
- des programmes de prévention, notamment pour les maladies non transmissibles ;
- une révision de la législation relative à la santé reproductive ;
- un dépistage du cancer ;
- une attention particulière aux besoins des femmes handicapées ;
- une attention accrue aux besoins des adolescents et des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive.

Notons que des progrès ont été réalisés sur les éléments détaillés ci-dessus, même si le dépistage et le traitement du cancer, chez les hommes comme chez les femmes, restent rares en raison du coût et des technologies nécessaires. Fournir des soins de santé aux populations des zones rurales et reculées constitue toujours un défi.

Des progrès notables ont été réalisés en matière de santé maternelle pendant la période concernée par la version révisée de la Plate-forme, notamment une diminution de la mortalité maternelle allant dans le sens du point 5.A de l'OMD n°5. La progression de la couverture des soins prénatals et la présence de personnel formé lors des accouchements se sont traduites par une baisse des taux de mortalité maternelle dans certains ÉTIO. Pourtant, des divergences importantes sont à noter et l'accès aux services de santé reproductive est difficile dans les pays dont les

⁶ D'autres aspects des droits juridiques et fondamentaux mentionnés dans la version révisée de la Plate-forme ne font pas l'objet de rapports réguliers lors des Conférences.

habitants sont nombreux et dispersés dans des îles périphériques ou des régions montagneuses. De nombreux besoins ne sont pas satisfaits en matière de planification familiale dans la plupart des ÉTIO, notamment au niveau des groupes marginalisés ou vulnérables et des jeunes⁷. Les taux de contraception restent inférieurs à 50% et, dans certains pays, sont inférieurs à 33%, tandis que des décès maternels évitables sont toujours à déplorer dans certains pays. La santé sexuelle des femmes reste menacée par le niveau élevé d'infections sexuellement transmissibles (IST) et la propagation du VIH dans certaines régions d'Océanie⁸. Le Programme commun pour la santé et le bien-être sexuels dans le Pacifique 2015-2019 propose des pistes pour progresser dans ce domaine, notamment en matière de services destinés aux jeunes.

Les maladies non transmissibles sont aujourd'hui la principale menace qui pèse sur la santé des Océaniennes. En outre, ce sont elles qui doivent, le plus souvent, s'occuper des autres personnes souffrant de maladies non transmissibles. Des taux élevés de cancer du col de l'utérus et d'obésité sont observés chez les femmes⁹.

❖ **Éducation**

La plupart des ÉTIO sont en bonne voie pour, ou sur le point de réussir à, atteindre les OMD visant l'enseignement primaire universel et l'égalité des sexes en matière d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire. Pourtant, dans un certain nombre de pays, les garçons sont plus nombreux que les filles à quitter l'enseignement secondaire. Au niveau universitaire, les inscrites sont plus nombreuses que les inscrits au sein de l'USP, même si les stéréotypes persistent dans le choix des matières étudiées : les femmes sont sous-représentées dans les domaines scientifiques et techniques, mais aussi dans les autres formations techniques et professionnelles. Des efforts sont faits pour réduire ce décalage, notamment par le biais des décisions prises par les ministres de l'Éducation du Forum. Plusieurs pays ont déploré que la réussite scolaire des femmes ne se soit pas traduite par une progression sensible de leur émancipation économique par l'embauche ou la création d'entreprise (CPS, 2014a 22).

Progrès dans le domaine prioritaire n° 4 : émancipation économique des femmes

Compte tenu de la faiblesse généralisée de la croissance économique dans la région ces dernières années et du manque global de postes à pourvoir, la part des femmes dans les emplois rémunérés reste minime. Dans la majeure partie des ÉTIO, les hommes exerçant un emploi rémunéré dans le secteur non agricole sont deux fois plus nombreux que les femmes. Ces dernières occupent, pour la plupart, des postes de rang inférieur au sein du secteur public, souvent premier pourvoyeur d'emplois. Pourtant, dans certains pays, de plus en plus de femmes occupent des postes à responsabilités (moyennes à élevées) dans la fonction publique.¹⁰

Certains ÉTIO ont commencé de s'attaquer aux obstacles à la participation des femmes à la vie économique (en tant que salariée ou que cheffe d'entreprise) en supprimant les dispositions discriminatoires du droit du travail¹¹.

⁷ Hayes, G. et Robertson, A. 2010. *Family planning in Asia and the Pacific: Addressing the challenges*. FNUAP.

⁸ Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental. *Sexually transmitted infections, including HIV/AIDS: South Pacific situation summary*. http://www.wpro.who.int/southpacific/programmes/communicable_diseases/sexually_transmitted_infections/page/en/ (document consulté en juillet 2017).

⁹ FIP et CPS. *Addressing inequalities: The case of Small Island Developing States in the Pacific*. Rapport thématique pour la Conférence des petits États insulaires en développement, août 2013.

¹⁰ FIP et CPS. *Addressing inequalities: The case of Small Island Developing States in the Pacific*. Rapport thématique pour la Conférence des petits États insulaires en développement, août 2013.

¹¹ Il s'agit par exemple de la loi sur l'égalité des sexes dans l'environnement professionnel (Îles Cook, 2012), de la loi sur les relations de travail (Fidji, 2008), des lois sur l'emploi portant amendement (Kiribati, 2008 et Vanuatu, 2008) et de la loi sur l'emploi et les relations de travail (Samoa, 2013).

Cependant, la majorité des femmes économiquement actives participent à l'économie informelle. La plus grande flexibilité que cela leur procure en matière de gestion du temps et de capacité à gérer d'autres tâches se paie au prix de salaires plus bas et d'une absence totale de protection, sociale y compris. Bien souvent, les femmes travaillent à domicile et dépendent de l'agriculture vivrière, de la vente de produits agricoles et du petit commerce¹².

Des efforts commencent à être mis en place au niveau régional et national pour surmonter les défis inhérents à la participation des femmes à l'économie. En 2008, ONU Femmes a lancé un programme d'une durée de quatre ans, en collaboration avec des partenaires locaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Îles Salomon, afin d'améliorer la sécurité et les installations à disposition des commerçantes sur les marchés. La deuxième phase du programme (d'une durée de six ans) a débuté en 2013. Les Fidji et Vanuatu ont été ajoutés à la liste des pays concernés et les activités ont été étendues aux marchés ruraux et installés en bord de route.

En 2010, la onzième Conférence régionale sur la condition féminine a appelé les Conférences des ministres de l'Économie des pays membres du Forum à adopter systématiquement un ordre du jour consacré à l'émancipation économique des femmes. Les trois derniers Plans d'action annuels comprenaient des priorités spécifiquement axées sur l'émancipation économique des femmes : amélioration des connaissances financières et accès à la finance, mise en place de systèmes de données respectant l'égalité hommes-femmes, éradication des pratiques discriminatoires en matière de rémunération et de conditions de travail, et prévention du harcèlement sexuel. La Conférence des ministres de l'Économie des pays membres du Forum a également encouragé l'élaboration de stratégies d'émancipation économique des femmes ainsi que leur intégration aux plans de développement nationaux.

La douzième Conférence régionale sur la condition féminine a attiré l'attention sur les besoins des femmes travaillant sur les marchés et dans d'autres types d'activités informelles en matière d'accès aux ressources pour la production, les connaissances financières et la sécurité des conditions de travail.

Égalité des sexes : les défis émergents

Le mode de fonctionnement de la version révisée de la Plate-forme permet de traiter les défis émergents. Il s'agit de questions importantes, mais qui ne bénéficient pas de l'attention constante accordée aux domaines prioritaires de la version révisée de la Plate-forme. Citons par exemple le changement climatique ou le handicap, qui ne sont intégrés que depuis peu.

La **pauvreté** représente un enjeu croissant, d'autant que les femmes et les enfants sont particulièrement exposés, notamment dans les zones urbaines où le rôle des femmes dans la culture vivrière d'auto-consommation ne constitue plus un moyen de survie viable. Certains pays mettent en place des programmes de protection sociale, mais la faiblesse de la croissance économique en limite l'impact.

Les **migrations de travail** peuvent aider les familles à augmenter leurs revenus et les envois de fonds jouent un rôle significatif pour de nombreuses économies océaniques. Davantage d'informations sont aujourd'hui disponibles sur les conséquences positives et négatives des migrations sur les femmes.

Le **changement climatique** est un enjeu majeur pour les ÉTIO. Compte tenu de leurs connaissances et de leurs compétences en matière de gestion des ressources naturelles et de l'énergie, la pleine participation des femmes à l'adaptation au changement climatique et à la réduction du risque de catastrophe est essentielle. Pourtant, leur

¹² Société financière internationale (SFI). 2010. *Economic Opportunities for Women in the Pacific*. SFI, Washington. 92 pp.
http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/cf54648049fb11dba2b0ebd1a5d13d27/IFC_Economic+Opp+for+Women+in+the+Pacific.pdf?MOD=AJPERES

participation aux débats sur le changement climatique et l'intégration de la perspective de genre dans les politiques et programmes ayant trait au changement climatique restent minimes.

Recommandations issues de l'évaluation

Destinées à servir de base à la phase prospective du processus d'évaluation de la version révisée de la Plate-forme, les recommandations suivantes influenceront le contenu, la structure et les procédures du futur dispositif régional en faveur de l'égalité des sexes. Le nouveau cadre devra promouvoir l'égalité hommes-femmes dans la région et faire changer les mentalités afin qu'à tous les niveaux, dirigeants et praticiens du développement soient convaincus que l'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental, mais aussi un élément central du développement durable.

- 1) En collaboration avec le FIP, la CPS assurera la coordination de l'élaboration de la plate-forme ou du plan d'action régional en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la condition féminine, avec des contributions de l'ensemble des ÉTIO, en cohérence avec la Déclaration « Samoa, la Voie à suivre » et le projet d'objectif indépendant d'égalité des sexes au sein des ODD et en incluant les questions d'égalité des sexes qui influencent d'autres ODD, notamment ceux qui sont liés à l'efficacité du développement. Il pourrait s'agir d'une révision ou d'un approfondissement de la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique, ou alors d'un nouveau dispositif.
- 2) Celui-ci devra être doté d'un cadre de suivi avec un calendrier réaliste et un ensemble d'objectifs et d'indicateurs permettant de collecter des données grâce à des travaux de recherche action participative, évitant ainsi la dépendance aux enquêtes nationales, coûteuses et réalisées à des intervalles longs. Le suivi et l'élaboration des rapports prévus par le cadre devront s'appuyer sur une structure de coordination robuste.
- 3) Les mécanismes de redevabilité devront définir un rôle clair pour les organisations de la société civile et bénéficier de ressources.
- 4) La CPS et le FIP devront expliquer comment rendre la version révisée de la Plate-forme opérationnelle par le biais du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique afin d'institutionnaliser les processus de promotion de l'égalité des sexes et de faire de cette problématique un thème régional majeur et régulièrement soumis à l'attention des dirigeants nationaux et régionaux.
- 5) Le Groupe de travail sur le développement et l'égalité des sexes du CORP¹³ devra créer un sous-groupe qui élaborera un cadre harmonisé d'établissement des rapports afin d'alléger la charge qui pèse sur les pays.
- 6) La future plate-forme devra adopter une approche et une rhétorique explicitement fondées sur les droits, incluant les différents groupes : jeunes femmes, femmes handicapées et femmes ayant des orientations sexuelles différentes, etc.
- 7) Un champion de haut niveau/ambassadeur devra être recruté pour promouvoir le nouveau dispositif en faveur de l'égalité des sexes.
- 8) Une stratégie de communication devra être conçue pour faire connaître les résultats de chaque Conférence régionale des femmes du Pacifique afin qu'elles touchent au mieux les secteurs concernés.

¹³ CORP – Conseil des organisations régionales du Pacifique.

Références

1. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS). 1994. Plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes.
2. Communauté du Pacifique (CPS). 2016. Révision de la Plate-forme d'action pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes 2005-2015. CPS, Nouméa. 43 pp., https://spccfpstore1.blob.core.windows.net/digitalibrary-docs/files/70/7093db53d2aad0daf107c7d98196da31.pdf?sv=2015-12-11&sr=b&sig=Bsj0NtU0b9D%2Fu5DKhcme0DECXYITTxRBGC7p9Ad3KIA%3D&se=2018-01-26T21%3A50%3A32Z&sp=r&rsc=public%2C%20max-age%3D864000%2C%20max-stale%3D86400&rsct=application%2Fpdf&rscd=inline%3B%20filename%3D%22Review_of_the_Revised_Pacific_Platform_for_Action_on_the_Advancement_of_Women_and_Gender_Equality_2005_2015.pdf%22 (document consulté le 31 juillet 2017).
3. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS). 2015. Beijing +20 : évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans les États et territoires insulaires océaniques. CPS, Nouméa. 110 pp., <http://www.spc.int/wp-content/uploads/2016/12/Beijing20.pdf> (document consulté le 31 juillet 2017).
4. Secrétariat général du Forum. 2012. Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique. <http://www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/2012%20Forum%20Communique,%20Rarotonga,%20Cook%20Islands%2028-30%20Aug1.pdf> (document consulté le 31 juillet 2017).